

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 14 août 2017, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 14 AOÛT 2017 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de juillet 2017

- 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet, 20 h 00

2 Assemblée du 14 août 2017

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
- 3.1.1 Approbation budget révisé 2017 OMH
 - 3.1.2 Demande de commandite - Association Provinciale du Patrimoine Agricole
 - 3.1.3 Député Pierre Breton – Recommandation pour reconnaissance du 150^e
 - 3.1.4 Nomination au comité transitoire - OMH
- 3.2 Gestion financière et administrative
- 3.2.1 Affectation budgétaire – Aménagement d'un parc et jeux d'eau

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
- 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Démission du pompier M. Éric Morneau
 - 4.1.3 Entente intermunicipale en cas d'incendie avec la Régie d'incendie De Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberbille

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
- 5.1.1 Travaux d'infrastructures 2017 – Décompte progressif #2 et autorisation de paiement
 - 5.1.2 Travaux rue Principale - Décompte progressif #5 et acceptation finale

- 5.1.3 Octroi de la partie de contrat concernant les travaux du ponceau de la voie ferrée
- 5.1.4 Demande de soumission – Travaux de voirie divers et mandat à un ingénieur

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 2^e branchement au réseau d'aqueduc et d'égout – Lot 5 903 236, 90 rue des Pins
 - 6.1.2 Travaux dans cours d'eau Millette

Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Dérogation mineure – Lot 3 518 017, 144 rang Saint-Charles
 - 7.1.2 Dérogation mineure – Lot 3 519 299, 65 rue Rachel
 - 7.1.3 Dérogation mineure - lot 3 517 834, 139 Saint-Georges
 - 7.1.4 Installation de trois (3) lampadaires sur la route 235
 - 7.1.5 Point retiré
 - 7.1.6 Demande de modification de la grille d'usage concernant la zone 501 (Zone agricole)
 - 7.1.7 Demande d'un citoyen – Modification règlementation murets de béton

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Point retiré
 - 8.2.2 Installation bouton extérieur pour éclairage au terrain de baseball
 - 8.2.3 Aménagement de jeux d'eau – Autorisation de paiement
 - 8.2.4 Inauguration des jeux d'eau le 28 août 2017
 - 8.2.5 Installation d'une clôture – Sentier d'accès au terrain de soccer

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Séance du conseil d'octobre 2017
- 9.1.2 Point retiré

Correspondance

- Co-1 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Maladie de Lyme
- Co-2 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Suivi acquisition de servitude
- Co-3 Ministère de la famille – Programme Municipalité amie des aînés (MADA)
- Co-4 Ville de Nicolet – Invitation à la journée de formation d'urbanisme
- Co-5 MRC de Rouville – Campagne de sensibilisation «Bon pied, Bon œil »
- Co-6 MRC de Rouville – Répartition finale Grand Cours d'eau
- Co-7 MTQ – Demande de fauchage des bretelles de l'Autoroute 10
- Co-8 Classement annuel mutuelles de dimension 1
- Co-9 Mise en demeure – Refoulement d'égout
- Co-10 MAMOT – Demande d'ajout de travaux – Renouvellement de conduites
- Co-11 MAMOT – Rapport financier 2016
- Co-12 La Maison soutien aux aidants – Invitation au bal masqué

- Co-13 Municipalité du canton de Ristigouche – Demande de soutien financier
- Co-14 Ministère des Transports – Aide financière entretien route verte 2017-2018
- Co-15 Convocation à l’audience – Michel Larivée

RÉSOLUTION 08-180-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET À 20 H 00

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 à 20 h 00.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 08-181-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d’autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	500 279,04 \$
▪ Fournisseurs :	282 468,00 \$
▪ Salaires :	71 994,68 \$

Adopté à l’unanimité.

Une période de questions s’est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-182-17

APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2017 - OMH

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’accepter la révision budgétaire 2017 de l’Office Municipal d’Habitation d’Ange-Gardien, laquelle affecte le code budgétaire 6400 améliorations/modernisation et la contribution de la Municipalité, passant de 7 308 \$ à 9 638 \$.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 08-183-17

DEMANDE DE COMMANDITE – ASSOCIATION PROVINCIALE DU PATRIMOINE AGRICOLE

Considérant la demande de l'Association Provinciale du Patrimoine agricole, un organisme à but non lucratif regroupant environ 800 membres collectionneurs d'objets et d'antiquités à connotation agricole, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le versement d'une contribution financière de 300 \$ audit organisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-184-17

NOMINATION AU COMITÉ TRANSITOIRE – OMH

Considérant la résolution numéro 03-080-17 adoptée par le conseil municipal d'Ange-Gardien le 13 mars 2017, par laquelle la Municipalité se prononce en faveur d'un regroupement de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, avec ceux des villes de Granby et Waterloo;

Considérant que pour la période de transition et en attendant la nomination des administrateurs permanents, un conseil d'administration provisoire sera formé et composé de membres de chacune des municipalités concernées;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de désigner monsieur le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à participer aux rencontres du conseil d'administration provisoire de l'Office Municipal d'Habitation à être créé.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-185-17

DÉPUTÉ PIERRE BRETON – RECOMMANDATION POUR RECONNAISSANCE DU 150^e

Dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, le député Pierre Breton souhaite que la Municipalité recommande une candidature d'un résident ou résidente qui s'est démarqué(e) dans la communauté afin de lui décerner une reconnaissance exceptionnelle;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la présentation d'une candidature, tel qu'entendu entre les membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-186-17

AFFECTATION BUDGÉTAIRE - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JEUX D'EAU

Suite à l'aménagement du parc de jeux d'eau, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les dépenses suivantes :

- bancs, tables, panier à rebuts chez Tessier Récréo-Parc au montant de 8 202.04 \$;
- abreuvoir chez Source Oméga au montant de 2 409.46 \$;
- serrures spéciales au montant de 345,62 \$ chez Serrures de l'Estrie;
- d'affecter la subvention de 25 000 \$ à recevoir du fonds AgriEsprit au financement de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 08-187-17

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU POMPIER MONSIEUR ÉRIC MORNEAU

Pour faire suite au dépôt de la lettre de démission de Monsieur Éric Morneau, lieutenant, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'envoyer une lettre de remerciements à ce dernier pour ses années de services au sein du service des incendies.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-188-17

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA PRÉVENTION INCENDIE POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désire renouveler l'entente de la prévention incendie avec la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que le renouvellement de cette entente représente une augmentation de 2 %;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'informer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité d'Ange-Gardien désire renouveler ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-189-17

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le décompte progressif numéro 2, en date du 21 juillet 2017, pour les travaux de réfection des infrastructures municipales 2017, et la recommandation de paiement de Tétra Tech, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement de 992 725,71 \$, taxes incluses, à Bertrand Ostiguy inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-190-17

TRAVAUX RUE PRINCIPALE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 ET ACCEPTATION FINALE

Suite à une recommandation des Consultants S.M. inc, d'effectuer le paiement final pour les travaux de pavage (2^e couche) sur la rue Principale réalisées au printemps 2016, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser un paiement au Groupe Allaire & Gince infrastructures inc. de 3 569.11 \$, taxes incluses, représentant la libération de 5% de retenue de garantie, pour la deuxième couche de pavage réalisée au printemps 2016.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-191-17

OCTROI DE LA PARTIE DE CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DE PONCEAU DE LA VOIE FERRÉE

Suite aux travaux d'infrastructures présentement en cours sur la rue Principale, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'octroyer la partie du contrat concernant d'enlèvement de la voie ferrée et les travaux d'installation de ponceau, à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. qui effectue actuellement les travaux d'infrastructures au montant prévu à sa soumission, soit 42 100 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-192-17

DEMANDE DE SOUMISSION – TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS ET MANDAT À UN INGÉNIEUR

Considérant le rapport des services techniques concernant les travaux de réparations ponctuelles à réaliser sur les rangs Casimir, Saint-Charles et Séraphine;

Considérant que le rang Séraphine a été reconnu par la Municipalité d'Ange-Gardien et la MRC de Rouville, comme route prioritaire régionale par son plan d'intervention en infrastructures routes locales (PIIRL) et qu'il pourra, en conséquence, faire l'objet d'une demande de subvention du Gouvernement du Québec;

Considérant le Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 prévoyant des investissements en transport au niveau des chemins Casimir, Saint-Charles, Séraphine, des Pins et des Cèdres;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de demander des soumissions pour des réparations ponctuelles au pavage des rangs Casimir et Saint-Charles et pour la réfection du pavage de la rue des Pins et d'une partie de la rue des Cèdres.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale madame Brigitte Vachon, à retenir les services professionnels nécessaires pour la préparation des plans et devis, la surveillance et le contrôle qualitatif.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 08-193-17

DEUXIÈME BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DES PINS – LOT 5 903 236

Considérant un projet d'agrandissement d'un logement multifamilial avec un garage à l'arrière, sur le lot 5 903 236;

Considérant que l'agrandissement exigera une consommation plus grande d'eau potable et que le propriétaire désire faire l'installation d'un deuxième branchement;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter la demande et d'autoriser un deuxième branchement avec un tuyau de ¾ de pouces pour le lot 5 903 236.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-194-17
TRAVAUX DANS COURS D'EAU MILLETTE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de reconsidérer la signature d'une entente avec la MRC de Rouville relativement à la gestion de travaux dans le cours d'eau Millette et de statuer sur ce projet à une séance ultérieure du conseil.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHES, 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D'EAU, 2^e RÉPARTITION

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau branches, 2, 3 et 3A du Grand cours d'eau 2^e répartition.

RÉSOLUTION 08-195-17
ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHES 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D'EAU 2^e RÉPARTITION

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le projet de règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau branches 2, 3 et 3A du Grand cours d'eau, 2^e répartition.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-196-17
DÉROGATION MINEURE – LOT 3 518 017, 144, RANG SAINT-CHARLES

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par les propriétaires du 144, rang Saint-Charles, sur le lot 3 518 017, afin de procéder au lotissement du lot dont la profondeur moyenne sera non-conforme et qui fera en sorte de rendre la marge de recul d'un bâtiment résidentiel déjà existant dérogoire;

Considérant que la demande de dérogation porte sur les dispositions suivantes :

- Faire passer la marge de recul arrière minimale du bâtiment principal (résidence de deux étages actuellement en place) à 6,62 mètres au lieu de 10 mètres, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 505, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05;
- Faire passer la profondeur moyenne minimale du lot projetée à 40.16 m au lieu de 45 m, tel que stipulé à l'article 5.3, tableau 5-1, règlement de lotissement numéro 618-05.

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Qu'il y a préjudice causé au demandeur par la réglementation actuelle, dans la mesure où il ne pourrait pas se prévaloir du droit de lotir son aire de droit acquis résidentiel en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, étant donné l'impossibilité de respecter la marge de recul arrière de la résidence vue sa disposition par rapport à la ferme;
- Que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit d'assurer l'utilisation prioritaire des sols à des fins agricoles;
- Que la dimension dérogatoire du lot résidentiel proposé permet à la ferme de conserver des terres propices à l'agriculture;
- Que le caractère dérogatoire de la demande est mineur.

Considérant la recommandation du CCU d'accepter la dérogation mineure demandée pour le lot 3 518 017;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien accorde la dérogation mineure pour le lot 3 518 017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-197-17

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 519 299, 65, RUE RACHEL

Considérant que le propriétaire du 65, rue Rachel demande une dérogation mineure pour procéder à l'aménagement d'un muret de soutènement en blocs de béton afin d'installer une clôture pour rehausser une partie de son terrain;

Considérant que la dérogation porte sur la disposition suivante :

- Autoriser l'aménagement d'un muret de soutènement en blocs de béton ne respectant pas les matériaux permis, tel que stipulé à l'article 10.3.2 e) du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Que la réglementation municipale impose aux citoyens de faire beaucoup d'efforts pour utiliser des matériaux de construction réglementaires et favorisant l'embellissement des secteurs résidentiels;
- Que le comité juge que le propriétaire peut s'efforcer d'aménager un muret avec des matériaux conformes et pour cette raison, le préjudice causé au demandeur par la réglementation n'est pas démontré;
- Qu'il y a moyen d'installer une clôture et un muret conformes venant répondre aux objectifs que le demandeur veut atteindre par son projet;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien refuse la dérogation mineure du lot 3 519 299, au 65, rue Rachel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-198-17

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 517 834, 139, SAINT-GEORGES

Considérant que le propriétaire du 139, rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de procéder à la construction d'un agrandissement du bâtiment résidentiel principal (abri d'auto annexé à la résidence), ne respectant pas la marge de recul arrière prévue dans la zone;

Considérant que la dérogation porte sur la disposition suivante :

- Faire passer la marge de recul arrière minimale du bâtiment principal à 13,22 mètres au lieu de 19,23 mètres, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 104, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Qu'il y a préjudice causé au demandeur par la réglementation actuelle, dans la mesure où, selon la forme de son lot, il n'est pas possible de construire un abri d'auto annexé à la résidence respectant la marge de recul arrière prévue dans la zone;

- Que la demande n'est contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;
- Que le caractère dérogatoire de la demande est mineur.

Considérant la recommandation du CCU d'accepter la dérogation mineure demandée pour le lot 3 517 834;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la municipalité d'Ange-Gardien accorde la dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-199-17
INSTALLATION DE TROIS (3) LAMPADAIRES SUR LA ROUTE 235**

Considérant que l'éclairage au 81, 85 et 95A, route 235 est insuffisante;

Considérant que Monsieur Guillaume Lavoie, directeur des Services techniques, a demandé une soumission à l'entrepreneur Ghislain Côté inc. pour faire l'installation de trois (3) lampadaires sur la route 235;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder le contrat à Ghislain Côté inc, selon l'offre soumise le 3 juillet 2017 à prix unitaire, totalisant 2 154.30 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-200-17
DEMANDE DE MODIFICATION DE LA GRILLE D'USAGE DANS LA ZONE 501
(ZONE AGRICOLE)**

Considérant une demande du propriétaire du 450, rang Séraphine à l'effet de modifier la grille d'usage dans la zone 501 afin d'y inclure la vente de pièces d'automobiles usagées;

Considérant des recherches effectuées par le service d'urbanisme, il a été constaté que l'usage exercé par le propriétaire sur ledit immeuble dans la catégorie des cimetières automobiles depuis plusieurs années, n'est pas conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la CPTAQ exige que le propriétaire procède à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'exercer son usage dans cette zone, laquelle doit être précédée d'un appui de la municipalité;

Considérant que les usages exercés sur l'immeuble du 450, rang Séraphine font aussi l'objet de non-conformité avec la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* à plusieurs égards;

Considérant que la vente de pièces d'automobiles usagées en zone agricole n'est pas autorisée et que le Conseil ne souhaite pas l'étendre, ni à la zone où est situé l'immeuble concerné, ni à d'autres zones;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de n'apporter aucune modification à la grille d'usage dans la zone 501 et d'informer le propriétaire qu'il doit se conformer à la demande de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-201-17

DEMANDE D'UN CITOYEN – MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION POUR MURETS DE BÉTON

Suite à une demande du propriétaire, du 107, route 235 à l'effet d'assouplir la réglementation en lien avec les murets de béton, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de n'apporter aucune modification à la réglementation concernant les murets de béton et de demander au propriétaire de se conformer à la réglementation en enlevant le muret et le remblai déjà installés sur la route 235, les murets de béton ne concernant pas les usages et pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-202-17

INSTALLATION D'UN BOUTON EXTÉRIEUR POUR ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE

Suite à une demande des responsables du terrain balle, pour l'installation d'un bouton extérieur pour l'éclairage du terrain, la directrice du service des loisirs, Madame Jennie Rainville, a demandé une soumission à l'entreprise électrique J.A. Robert inc., en conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'installation dudit bouton selon l'offre soumise par l'entreprise J.A. Robert inc. au montant de 1 290 \$, plus taxes, en date du 6 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-203-17

AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que les travaux pour l'aménagement du parc des jeux d'eau ont été exécutés;

Considérant que lesdits jeux sont fonctionnels depuis le 14 juillet;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le versement de 249 922.35 \$, taxes incluses, à Gestion Dexsen inc. pour les travaux réalisés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-204-17
INAUGURATION DES JEUX D'EAU

Suite à l'installation des jeux d'eau sur la rue Saint-Jean, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de faire l'inauguration desdits jeux, le lundi 28 août 2017, sous réserve de confirmation des présences des invités protocolaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-205-17
INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – SENTIER D'ACCÈS AU TERRAIN DE SOCCER

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter l'offre de services de Clôtures LM. Inc., au montant de 3 392 \$, plus taxes, pour délimiter le sentier piétonnier accédant aux terrains de soccer du parc F. Ménard, la clôture mitoyenne avec M. Bertrand Bourdeau devant être défrayée à 50 % par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-206-17
CHANGEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'OCTOBRE 2017

Considérant que des élections générales municipales se tiendront le 5 novembre 2017;

Considérant qu'à partir de la fin de la période accordée pour la production des déclarations de candidature, le Conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de changer la date de l'assemblée du Conseil du 9 octobre pour le 2 octobre 2017, à 20 heures.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-207-17
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire